

AVIS DU CSR SUR LE LIVRE BLANC DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

1. Le Conseil Stratégique de la Recherche (CSR) saisit l'opportunité de la présentation du Livre Blanc de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur pour réaffirmer le caractère très positif de la mise en place de la Stratégie Nationale de Recherche (SNR). Il apprécie particulièrement la démarche qui conduit à son articulation avec la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES) et avec les autres exercices stratégiques du domaine conduits en parallèle (culture scientifique et technique et industrielle (CSTI), infrastructures de recherche, stratégies sectorielles), ainsi qu'avec des orientations budgétaires clairement affichées.

2. Le CSR a porté une grande attention à la lecture du Livre Blanc et estime que ce document réalisé pour le Parlement comporte un nombre important de données permettant de dessiner une vision assez complète de la stratégie de l'Etat en termes de Recherche et d'Enseignement Supérieur. Celle-ci reste cependant très centrée sur les opérateurs publics et il y aurait intérêt à y introduire les opérateurs privés.

3. Les orientations budgétaires présentées dans le Livre Blanc ne nous paraissent pas à la hauteur des enjeux pour le pays, même si un meilleur recours aux fonds communautaires doit être encouragé simultanément (part de la France : 11% des financements obtenus pour 16% de la recherche communautaire).

Une loi de programmation sur 5 ans devrait viser à atteindre à cette échéance les 3% du PIB dont 2% au titre des investissements privés et 1 % au titre des investissements publics pour la Recherche.

4. Le CSR estime par ailleurs que la réalisation de ce Livre Blanc doit ouvrir la voie à un grand chantier sur la stratégie de l'emploi scientifique. Il s'agira de revoir les salaires des chercheurs et des enseignants-chercheurs, actuellement peu attractifs par rapport à ceux des autres pays, en particulier les salaires de recrutement (actuellement de 1810 euros net/mois pour un chercheur). Il conviendrait aussi de discuter la possibilité de carrières accélérées pour les chercheurs les plus performants. Ce chantier doit constituer une étape essentielle après l'adoption de ce livre blanc.

5. Le CSR a noté la volonté d'accroissement du nombre d'étudiants dans les premières années. Un meilleur niveau de formation de la société est certainement un objectif intéressant. Le CSR attire l'attention sur le fait qu'une telle action doit nécessairement être précédée d'une réflexion sur l'insertion future de ces étudiants, sur la méthode de l'enseignement dispensé et sur le rôle et la fonction des enseignants-chercheurs. Dans l'état actuel de la demande, les enseignants-chercheurs n'arrivent souvent plus à assurer leurs tâches d'enseignement et de recherche.

6. Le CSR considère également qu'il importe de renforcer l'employabilité des étudiants formés par la recherche. La capacité de réflexion, les méthodes de questionnement et l'ouverture apportées par les formations par la recherche sont des atouts essentiels trop peu

reconnus aujourd'hui en France, contrairement à la situation dans d'autres pays. Les formations de doctorat sont extrêmement précieuses non seulement pour la recherche académique, mais aussi pour les postes clés dans l'industrie et la haute fonction publique. La reconnaissance des forces de cette formation ouvrirait des perspectives d'emploi nombreuses. Une meilleure reconnaissance du diplôme de docteur dans les secteurs public et privé doit être organisée.

7. Le CSR souhaite rappeler ici, comme il l'a fait dans le cadre de l'exercice ayant conduit à l'adoption de la Stratégie Nationale de Recherche, que « la première condition à remplir pour répondre aux défis que la société lui pose, est de reconnaître la recherche fondamentale comme la condition essentielle de l'innovation et d'en améliorer les conditions d'exercice ». L'évaluation des projets s'inscrivant dans la recherche fondamentale ne doit pas être faite sur des critères de retombées sociales mais par rapport au potentiel de rupture et de production de connaissances nouvelles.

8. Au-delà cette réaffirmation, il apparaît clairement que pour répondre aux grands enjeux de société, qu'ils soient scientifiques, économiques, sociaux ou environnementaux, la diversité et la complémentarité des démarches de recherche restent absolument nécessaires. Il s'agit d'être capable de soutenir à la fois une recherche fondamentale motivée par la curiosité et le désir d'avancer sur le front de la connaissance, et une recherche finalisée ou technologique, motivée par des questions prégnantes de la société. Ces deux « modes » de recherche ne doivent pas être opposés. Au contraire, ils s'inscrivent dans un cercle vertueux d'interactions qui permet à l'ensemble du domaine de la Recherche d'être au service du développement de nos économies et de nos sociétés. Ces deux grands modes de recherche reposent sur des pratiques, des types d'organisation et des critères d'évaluation différents et sont reliés à des types de formation elles aussi différentes. Il faut garder à l'esprit cette diversité dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des différentes stratégies.

9. Il n'existe pas de modèle idéal unique en matière d'organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Des acteurs de taille réduite peuvent montrer une agilité forte et expérimenter des pratiques originales de partenariat ou de gouvernance. Des regroupements régionaux peuvent permettre par ailleurs de présenter des offres plus complètes et de développer des projets interdisciplinaires innovants. Cette diversité de taille restera un atout si elle s'accompagne d'une exigence de qualité.

10. La valorisation des résultats de la recherche se décline de différentes manières : en termes a) de transfert de technologie et d'innovation, b) de formation dispensée envers les jeunes générations ou tout au long de la vie, et c) de diffusion vers la société. Ainsi, les connaissances acquises contribuent-elles à l'évolution de nos démocraties. Les acteurs du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur dans leur variété (publics ou privés, universités ou grandes écoles, organismes de recherche..), qui représente un atout, tendent désormais tous à s'inscrire dans le triangle vertueux des liens entre Recherche, Formation et Innovation.

11. La relation entre recherche académique, recherche technologique ou finalisée, et formation par la recherche dès un stade précoce (masters) passe par un travail en commun avec le monde socio-économique qui dépasse la relation classique de partenariat et permet

de développer des échanges confiants et constructifs au moment de l'élaboration des programmes de recherche ou des filières de formation. Pour aller plus loin, la reconnaissance de la formation par la Recherche par les entreprises ou encore la participation du monde économique aux formations supérieures doivent être renforcées. Evaluations adaptées des chercheurs publics, carrières croisées, capitalisation sur le rôle des docteurs pour jouer le rôle de passeurs associée à une reconnaissance effective de ce diplôme dans les secteurs public et privé, actions des nouvelles structures mises en place dans le cadre du Plan d'Investissement d'Avenir (Instituts de Recherche Technologique, Instituts de la Transition Énergétique, nouvelle vague d'Instituts Carnot,...), peuvent contribuer à améliorer les interactions entre acteurs publics et entreprises.

12. Le CSR souhaite attirer l'attention sur le fait que tous les établissements n'ont pas les mêmes missions en recherche, et donc que les critères d'évaluation doivent tenir compte de ces différences. Il en va de même pour les critères respectifs d'évaluation des chercheurs et des enseignants chercheurs ; la formation doit faire partie des éléments essentiels à évaluer pour les enseignants-chercheurs. Pour l'évaluation des chercheurs au sein même des établissements, leurs différentes productions (expertise, valorisation, collaborations R&D, enseignement, implication dans le débat public, diffusion de la culture scientifique) doivent être prises en compte en plus des publications scientifiques.

13. Le CSR rappelle ici que la Stratégie Nationale de Recherche a mis en avant la nécessité d'aborder les sujets de recherche via une approche intégrative et interdisciplinaire. Si cette démarche commence à apparaître au sein de certaines Ecoles Doctorales (ED), cela n'est pas toujours le cas, et la structuration même des ED ne le permet pas toujours. Au niveau des masters, le pas à franchir est encore plus grand, la dernière révision des intitulés de masters ayant parfois conduit à un repli disciplinaire.

14. Il nous semble qu'au-delà des orientations et des obligations de moyens de la SNR et de la StraNES présentées dans le Livre Blanc, les résultats attendus devraient être mieux explicités. Un travail reste à conduire dès le premier trimestre 2017 pour fixer les indicateurs (de moyens et de résultats) à suivre, et compléter ainsi le Livre Blanc. Définir des indicateurs et des jalons permettant de mesurer la mise en oeuvre de ces stratégies et leurs impacts est essentiel pour analyser les forces et les faiblesses de ces exercices. Le suivi de ces indicateurs permettra par la suite une évaluation des résultats et de l'efficacité de la mise en oeuvre de ces stratégies, avant d'entamer la prochaine vague d'exercice stratégique.

15. Le CSR souhaite que les deux stratégies phares, la SNR et la StraNES, ciblent la qualité et l'attractivité du système français d'enseignement supérieur et de recherche comme un objectif explicite, quel que soit le niveau considéré : master - doctorat – post-doctorat - chercheurs et enseignants chercheurs.

16. Pour contribuer à cette attractivité, le système français doit être compréhensible, et la simplification doit rester une préoccupation permanente et faire l'objet d'un suivi effectif. Cette simplification permettra par ailleurs aux chercheurs de mieux se consacrer à leurs missions.

17. La Stratégie Nationale de Recherche est déclinée pour certains moyens (grandes infrastructures, CSTI,..) et thématiques (énergie, santé, agriculture et alimentation,..). Elle verra d'autres déclinaisons dans les années qui viennent. Il est nécessaire d'assurer une cohérence à ces diverses déclinaisons contribuant au développement de la recherche et de l'innovation.

18. Le CSR rappelle qu'il a été créé par le gouvernement pour contribuer à la cohérence des actions dans le domaine de la Recherche des différents ministères, agences, et commissariat (CGI) sous l'autorité du Premier Ministre. Il souhaite participer effectivement au renforcement de cette approche interministérielle qui doit permettre d'accroître l'efficacité des exercices stratégiques, en augmentant la cohérence des actions menées. Le CSR souhaite en conséquence être associé aux nouveaux chantiers liés à la SNR.

19. Enfin, le CSR pense qu'un ministère de plein exercice, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche est indispensable pour piloter et s'assurer de la mise en place effective de ces stratégies ambitieuses.